

Quelles sont les prochaines étapes?

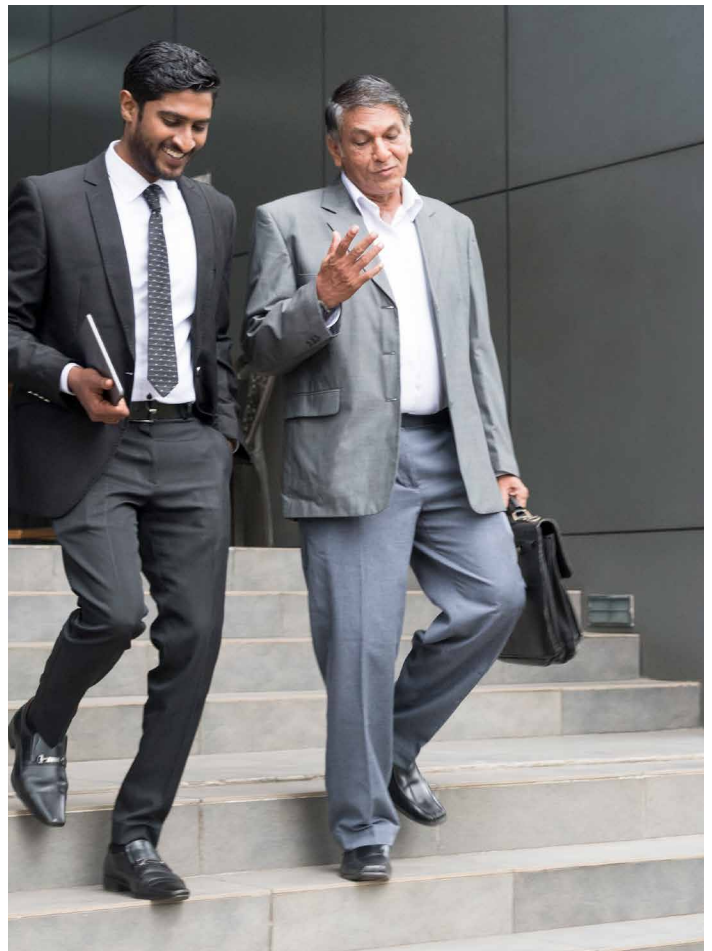
Constituer son héritage au moyen d'une fondation privée

Beaucoup de propriétaires arrivent difficilement à quitter l'entreprise qu'ils ont mise sur pied et transformée avec soin en une affaire prospère. Ils y ont consacré tant de temps qu'elle est devenue partie intégrante de leur ADN, et il peut être difficile de remplacer le sentiment d'utilité et d'accomplissement qu'elle représente. À l'idée de quitter l'entreprise, nombreux sont ceux qui se demandent ce qu'ils feront par la suite et ce qui attend l'entreprise, qui constitue l'oeuvre de toute leur vie.

Après leur départ, un grand nombre de propriétaires ont beaucoup de mal à gérer leur liberté fraîchement retrouvée et ont l'impression d'avoir perdu le sentiment d'identité et d'appartenance que leur procurait l'entreprise, ce qui peut être une conclusion décevante d'un projet qui les remplissait de fierté et les animait d'un sentiment d'accomplissement. Une transition mûrement réfléchie devrait être un processus échelonné sur plusieurs années qui fournit une foule d'occasions de s'interroger sur les moyens d'user de cette liberté pour faire émerger motivation et sentiment d'appartenance, et pour transformer l'entreprise en un héritage durable.

Le propriétaire de l'entreprise voudra que son héritage se perpétue. L'important, ce sera de trouver des activités qu'il pourra exercer après son départ et qui cadrent avec ses valeurs et ses préférences. Les dons de bienfaisance sont un moyen d'accroître son héritage et de perpétuer un sentiment d'identité et d'appartenance.

Souhaitez-vous avoir un impact durable dans votre collectivité ou dans un secteur qui vous tient à cœur? Voulez-vous adopter une approche stratégique à l'égard de vos dons? Voulez-vous inciter des membres de votre famille à prendre part à votre initiative ou transmettre vos valeurs philanthropiques à vos enfants et petits-enfants? Il existe bien des moyens de donner un sens et une structure à vos efforts philanthropiques, et la fondation privée en est un.





Qu'est-ce qu'une fondation privée?

Une fondation privée est un instrument de philanthropie qui peut vous offrir une grande souplesse à l'égard de vos dons de bienfaisance et de ceux de votre famille. Elle est constituée et exploitée exclusivement à des fins caritatives et peut être structurée comme une fiducie ou une société à but non lucratif. La plupart des fondations remplissent leur mission caritative en remettant des actifs à des organismes de bienfaisance enregistrés ou à d'autres organismes admissibles. Les fondations privées peuvent également mettre en œuvre leurs propres programmes de bienfaisance.

Quels sont les avantages d'une fondation privée?

Une fondation privée procure de la souplesse aux donateurs qui souhaitent adopter une approche plus stratégique et à

plus long terme en matière de dons. Le donateur et sa famille sont généralement des fiduciaires ou des administrateurs de la fondation. Ainsi, ils peuvent continuer d'avoir une influence ou contrôler de nombreux aspects de l'exploitation de la fondation, y compris en ce qui concerne la prise de décisions à l'égard des éléments suivants :

- la manière dont les actifs détenus par la fondation sont investis;
- la distribution du revenu réalisé par la fondation;
- les dons faits par la fondation à des organismes de bienfaisance enregistrés.

La fondation peut porter le nom du donateur ou de sa famille. C'est une occasion de créer un héritage philanthropique durable qui survivra au fondateur de manière perpétuelle.

Une fondation privée vous convient-elle?

Si vous envisagez de faire des dons par l'intermédiaire d'une fondation privée, vous devez prendre en compte certains facteurs clés :

- Souhaitez-vous créer un organisme à l'image de vos intérêts?
- Voulez-vous personnellement participer au processus d'octroi de dons et décider de quelle façon les fonds sont dépensés?
- Voulez-vous inciter votre famille à épouser une cause ou à s'investir dans un projet au sein de votre collectivité?
- Souhaitez-vous travailler de manière plus directe avec les demandeurs de subventions?

Comment établir une fondation privée?

Pour obtenir le statut d'organisme de bienfaisance enregistré, l'entité doit présenter une demande à l'Agence du revenu du Canada (ARC), qui doit être approuvée. À cette fin, il faut rédiger les documents de constitution de la fondation ainsi que les autres documents de gouvernance, comme les règlements, puis présenter la demande à la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC. Il est recommandé de faire appel aux services d'un conseiller juridique maîtrisant le droit des organismes de bienfaisance.

Comment financer et exploiter une fondation privée?

Le financement peut provenir d'actifs personnels ou familiaux, ou d'actifs de l'entreprise. Pour qu'une contribution soit admissible à titre de don aux fins de l'établissement d'un reçu fiscal, il doit s'agir d'un transfert de bien de la part du donateur, et aucune contrepartie ne doit être prévue à l'égard de ce transfert. Les activités d'une fondation privée sont généralement gérées par des administrateurs ou des fiduciaires, dont la majorité est liée par la naissance ou le mariage, ou est associée en affaires. Si le placement des actifs de la fondation peut être géré par les fiduciaires et les administrateurs, ce pouvoir est habituellement délégué à une société de gestion de placements. La loi fédérale exige qu'au moins 3,5 % des actifs à investir soient versés chaque année à des fins caritatives. Un gestionnaire de placements professionnel veillerait au maintien de la croissance du capital et au respect du versement de 3,5 % provenant du revenu de placement annuel.

Explorer les dons de bienfaisance, un moyen d'accroître votre héritage.

Traitement fiscal réservé aux dons faits à une fondation privée

Les dons en espèces et les dons de titres cotés en Bourse faits à une fondation privée donnent droit à un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande du bien au moment où le don est effectué.

Un particulier peut demander un crédit d'impôt pour don de bienfaisance afin de réduire ses obligations fiscales personnelles, et une société peut compenser ses obligations fiscales, sous réserve de la limite annuelle applicable au revenu net. Un incitatif spécial s'applique quand on fait don à une fondation privée de titres négociables cotés en Bourse.

Beaucoup de fondations privées sont créées à l'occasion d'un événement marquant dans la vie du fondateur, comme la vente d'une entreprise. En effet, une telle vente peut donner lieu à une obligation fiscale et à un produit en espèces important. Ainsi, la création d'une fondation privée à ce moment-là peut offrir un certain allègement fiscal au propriétaire. Pour en savoir plus sur le traitement fiscal réservé aux dons faits à une fondation privée, vous devriez consulter un conseiller fiscal professionnel.

Quitter son entreprise n'est jamais facile; se consacrer à des intérêts philanthropiques peut être fort satisfaisant pour un propriétaire fier de l'héritage qu'il laisse. La création d'une fondation privée pour diriger le versement de dons de bienfaisance est non seulement une expérience enrichissante, mais aussi une expérience d'apprentissage stimulante pour

les personnes qui ne connaissent pas la philanthropie. Une bonne planification peut rendre ce parcours philanthropique gratifiant et efficace.

Nous vous encourageons à parler à l'un des conseillers en philanthropie de BMO Gestion de patrimoine, qui saura vous aider à déterminer si une fondation privée est la meilleure option pour vous.



Lci, pour vous.^{MC}

Cette publication de BMO Gestion de patrimoine est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue et ne doit pas être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion de patrimoine ne peut en garantir ni l'exhaustivité ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion de patrimoine est le nom sous lequel la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion de patrimoine.

BMO Banque privée fait partie de BMO Gestion de patrimoine. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements sont offerts par BMO Gestion privée de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services de planification et de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO, filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Nesbitt Burns Inc. offre une gamme complète de services de placement, et est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Tous les conseils et produits d'assurance sont offerts par des agents d'assurance vie autorisés et, au Québec, par des conseillers en sécurité financière par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc.

^{MC} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction du document, sous quelque forme que ce soit, ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication, est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion de patrimoine.